

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DU THUIT
DE L'OISON EN DATE DU 29 JANVIER 2026

L'An Deux Mille Vingt-six, et le vingt-neuf janvier à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal régulièrement convoqué s'est réuni dans la salle du conseil, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Gilbert DOUBET, Maire de la commune de Le Thuit de l'Oison.

ETAIENT PRESENTS :

	GALLET Noémie	MONNIER Fabrice
AUBIN Béatrice		
BARRIERE Jean		ODIENNE André
BRIENS Denis	HAILLIEZ Céline	OGER-GALLEMAND Maryline
	KAMBRUN Nicolas	PETIN Claude
BUISSON Annick		RIOULT Mélanie
DOUBET Gilbert	LEMARCHAND Thierry	
CORNILLOT Olivier	LESUEUR François	SAEGAERT Elise
DEVAUX Anne	LETOUQ Marie-Claude	
FRANCOIS Annick	MAINIE Ludovic	

Maire Conseillers municipaux

ABSENTS EXCUSES : BROUT Cédric

ARGENTIN Patrick	Procuration à DEVAUX Anne
GINER Sophie	Procuration à AUBIN Béatrice
GROSSIN Anne	Procuration à LEMARCHAND Thierry
LEBAILLY Eric	Procuration à BRIENS Denis
RIVIERE Délia	Procuration à PETIN Claude
VAN DUFFEL Christine	Procuration à DOUBET Gilbert

ABSENTS : NEVEU Magalie

SECRETAIRE DE SEANCE : Elise SAEGAERT a été élue secrétaire de séance

DATE DE CONVOCATION : 21/01/2026 **DATE D’AFFICHAGE :** 21/01/2026

NOMBRE DE CONSEILLERS : en exercice : 29 présents : 21 votants : 27

Le procès-verbal de la dernière séance est approuvé.

2026-001 – Tableau des effectifs 2026

Annexe : tableau des effectifs 2026

Monsieur le Maire soumet à l'accord du Conseil le tableau des effectifs des agents de la commune au 1^{er} janvier 2025. Celui-ci est annexé à la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité, approuve le tableau des effectifs des agents communaux au 1^{er} janvier 2025.



2026-002 – Création de postes contractuels

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal qu'un agent part en retraite au 1^{er} avril 2026, un autre agent est en congé maladie, les services sont réorganisés, des postes contractuels sont proposés :

- Adjoint technique à 16h/semaine à compter du 22 janvier 2026
- Adjoint technique à 26h/semaine à compter du 1^{er} mars 2026

A l'unanimité, le Conseil Municipal accepte de créer ces postes pour une durée d'un an.

Jean BARRIERE indique qu'un agent technique ne renouvelle pas son contrat. Monsieur le Maire répond que cet agent souhaite reprendre ses études d'où la fin de contrat au 31 août 2026.

2026-003 – Programmation du SIEGE 27 pour la rue Guy de Maupassant

Annexe : Convention de participation

Monsieur ou Madame le Maire expose au Conseil Municipal que le SIEGE envisage d'entreprendre des travaux sur le réseau de distribution publique d'électricité, d'éclairage public et de télécommunications (rayer la mention inutile).

Conformément aux dispositions statutaires du SIEGE et aux règlements financiers dudit EPCI, la réalisation de l'opération est subordonnée à l'accord de la commune qui s'exprime sous la forme d'une contribution financière telle que détaillée dans la convention ci-après annexée.

Cette participation s'élève à:

- ✓ en section d'investissement: **6 667.00 €**
- ✓ en section de fonctionnement: **0.00 €**

étant entendu que ces montants seront ajustés sur la base du coût réel des travaux réalisés par le SIEGE dans la limite des montants indiqués ci-dessus.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise à l'unanimité :

- ✓ Monsieur le Maire à signer la convention de participation financière annexée à la présente,
- ✓ L'inscription des sommes au Budget de l'exercice, au compte 204182 pour les dépenses d'investissement (DP et EP), et au compte 615232 pour les dépenses de fonctionnement (FT).

André ODIENNE indique que ceci est la liaison entre La Moutonnière et l'abribus, ce seront des lampes solaires. La demande a été faite suite à l'arrêt du point de bus par la Région, cela est très dangereux.

2026-004 – Programmation du SIEGE 27 pour la rue du Fec Tranche 1

Annexe : Convention de participation

Monsieur ou Madame le Maire expose au Conseil Municipal que le SIEGE envisage d'entreprendre des travaux sur le réseau de distribution publique d'électricité, d'éclairage public et de télécommunications (rayer la mention inutile).

Conformément aux dispositions statutaires du SIEGE et aux règlements financiers dudit EPCI, la réalisation de l'opération est subordonnée à l'accord de la commune qui s'exprime sous la forme d'une contribution financière telle que détaillée dans la convention ci-après annexée.

Cette participation s'élève à:

- ✓ en section d'investissement: **30 333.00 €**
- ✓ en section de fonctionnement: **10 417.00 €**

étant entendu que ces montants seront ajustés sur la base du coût réel des travaux réalisés par le SIEGE dans la limite des montants indiqués ci-dessus.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise à l'unanimité :

- ✓ Monsieur le Maire à signer la convention de participation financière annexée à la présente,



- ✓ L'inscription des sommes au Budget de l'exercice, au compte 204182 pour les dépenses d'investissement (DP et EP), et au compte 615232 pour les dépenses de fonctionnement (FT).

André ODIENNE explique que cela se trouve entre le plateau surélevé rue François Mitterrand jusqu'à une partie de la rue du Fec. Dans la rue du Fec une zone est enterrée mais pas le Télécom.

Présentation du Débat d'Orientation Budgétaire

Présentation du Débat d'Orientation Budgétaire, la délibération sera prise lors de la prochaine séance de Conseil Municipal.

Denis BRIENS indique que les statues sont en cours depuis plusieurs mois pour 3 500 €. Monsieur le Maire répond que les travaux se font après retour des demandes de subvention. Denis BRIENS pense que régler cette somme n'engagerait pas la commune sur plusieurs années. Monsieur le Maire explique qu'il est dans le principe de la commune de toujours chercher des subventions, ce principe est peut-être mauvais mais la commune investit 5 millions d'Euros sur chaque mandat et n'augmente pas les impôts. Denis BRIENS est inquiet sur le coût des travaux qui seront plus élevés d'année en année. François LESUEUR intervient en précisant que les financeurs ne donnent plus de dérogation pour commencer les travaux avant accord de subvention.

Jean BARRIERE demande où en sont les poubelles enterrées et si le co-financement avec Précoval est toujours d'accord. Monsieur le Maire indique que Précoval a pris du retard mais cela est toujours en cours, le coût devrait être de moitié, il espère que cela se fera sur 2026. Annick BUISSON demande si toutes les poubelles seront enterrées, il semble que celle des déchets alimentaires ne le seront pas. Olivier CORNILLOT demande sur quel site cela sera mis en place. Monsieur le Maire répond que ce seront trois sites : un sur Thuit-Anger, un sur Thuit-Signol et un sur Thuit-Simer.

Séance levée à 19h05

